


COMMUNE DE VILLECHAUVE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2026

Présents : 9 Absents non excusés : - Absents excusés : 2 Procuration : 2 Date de convocation : 25/04/2026 Secrétaire de séance : Mme BERLEAU Ludivine
--

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LUNEAU Stéphane, maire

Présents : Mr LUNEAU Stéphane, Mr PERNIN Denis, Mme GUY Mélina, Mr FERRIGNO Christophe,
Mme ROBIN Véronique, Mme BLANDIN Muriel, Mme FOUQUET Marie, Mr LAJOUX Alain, Mme BERLEAU Ludivine

Absents non excusés : -

Absents excusés : Mr CHÉREAU Nicolas, Mr BROSSET Kévin

Mr le maire fait l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Après avoir fait circuler la feuille de présence et s'être assuré que les conseillers aient reçu l'ordre du jour,

Mr le maire déclare la séance de conseil municipal ouverte à 19h00 et rappelle l'ordre du jour.

Mme BERLEAU Ludivine est désignée comme secrétaire de séance.

Mr le maire propose aux conseillers municipaux la validation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026.

Le procès-verbal est validé à la majorité (Mr Lajoux s'abstenant).

31/2026 – ETUDE DEVIS REMPLACEMENT POTEAUX INCENDIE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des poteaux incendie défectueux

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise SUEZ pour le remplacement de 6 poteaux incendie, fourniture et pose de numérotation, de plaque d'identification et de barrière de protection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour », 0 « contre », 1 « abstention » (Mr Lajoux) :

- D'accepter le devis de l'Entreprise SUEZ d'un montant de 15 716.16 €HT soient 18 859.38 €TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer les documents s'y rapportant

Questions diverses :

-Mr Lajoux indique avoir contacté l'entreprise FERME sur la question de la présence de l'entreprise sur le secteur de Cottereau et notamment sur l'élagage de bois. Mr Luneau indique avoir également contacté l'entreprise FERME et avoir rendez-vous le 10 mai prochain pour faire un point sur les travaux qui ont été exécutés sur la commune et voir en détail les prestations prévues dans le devis signé en février 2026.

-Mr Lajoux rappelle la remarque faite à son encontre lors du dernier conseil par Mr Pernin au sujet de l'état de la voirie « je n'ai rien fait pendant 18 ans ». Mr Luneau fait part que cette remarque vient de lui-même et non de Mr PERNIN. Mr Pernin indique à Mr Lajoux qu'il n'apprécie pas d'être accusé à tort. Mr Pernin rappelle alors à Mr Lajoux qu'il n'était pas en droit de refuser la démission de Mme DUBYK-BALLON lors de la séance de mise en place du conseil municipal le 20 mars 2026, la démission ayant été reçue en mairie et transmise en Préfecture, celle-ci était effective. Mr Lajoux indique ne pas se rappeler avoir refusé la démission.

-Mr Lajoux indique avoir rencontré Mme Cintrat, maire d'Authon, au sujet de la passerelle de Cottereau, pour lui demander un document écrit attestant qu'il n'avait pas été contacté pour les travaux. Il indique, que pour lui, les normes de sécurité ne sont pas respectées. Mme Cintrat confirme que les informations fournies précédemment. Mr Luneau informe les conseillers avoir été informé par Mme Cintrat de cet entretien avec Mr Lajoux.

-Mme Robin demande si la commune a eu des informations pour les bleuets concernant la cérémonie du 8 mai. Pas d'informations reçues pour l'instant.

-Mr Luneau fait part d'un constat de l'état de la cuisine et de la salle des fêtes, le nettoyage n'aurait pas été fait lors de la dernière utilisation de la salle des fêtes par une association. Mr Luneau indique prendre contact avec les responsables de l'association « Villechauve Country Club » supposée en cause afin de rappeler que la salle est mise gracieusement à leur disposition et qu'elle doit être rendue propre.

La date de la prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 20 mai 2026 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h45

LE MAIRE,
Stéphane LUNEAU

Le secrétaire de séance,
Ludivine BERLEAU

